

# Commune de Soignolles-en-Brie



## Raccordement des habitations suite à la création des réseaux d'assainissement :

- rue de Coubert
- rue de Cordon et de Meillant

## Travaux en domaine privé

Réunion publique  
15 mars 2023



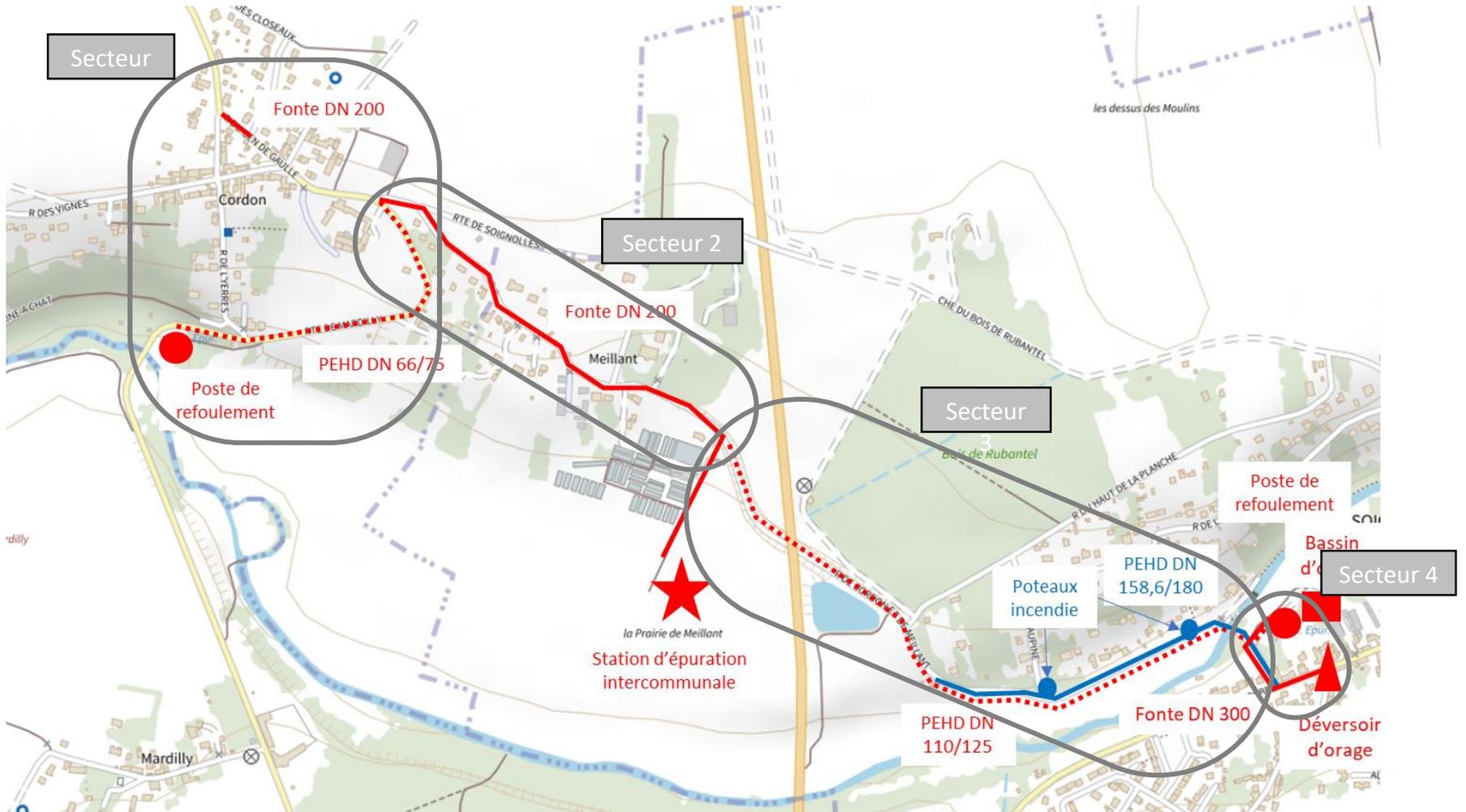
# Contexte – Rue de Coubert

## Travaux en cours sous domaine public : 14/11/2022 – 12/05/2023

- Passage de la rue en assainissement collectif
  - Projet visant la création d'un réseau d'assainissement strict :
    - Pose de 900 ml de réseau gravitaire
    - Création de 55 branchements d'assainissement
  - Raccordement sur le réseau existant et envoi les effluents à la future station d'épuration intercommunale
- => Les travaux de raccordement en domaine privé restent à réaliser



# Contexte – Rue de Cordon et de Meillant

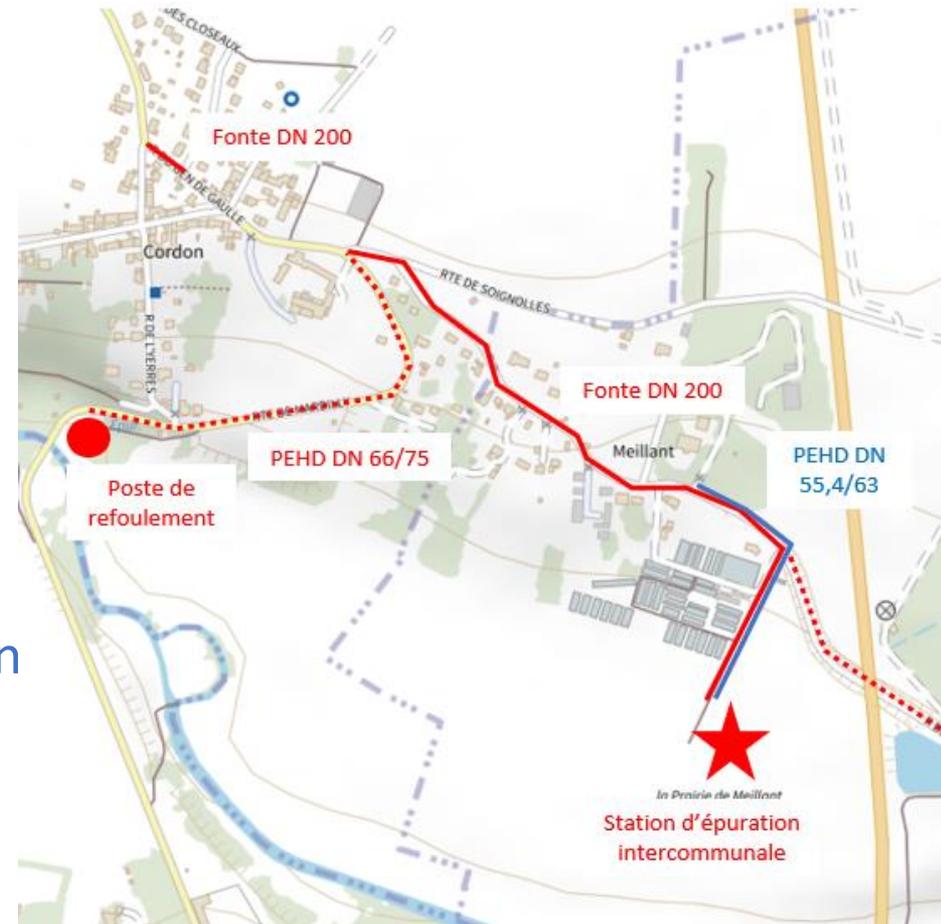


# Contexte – Rue de Cordon et de Meillant

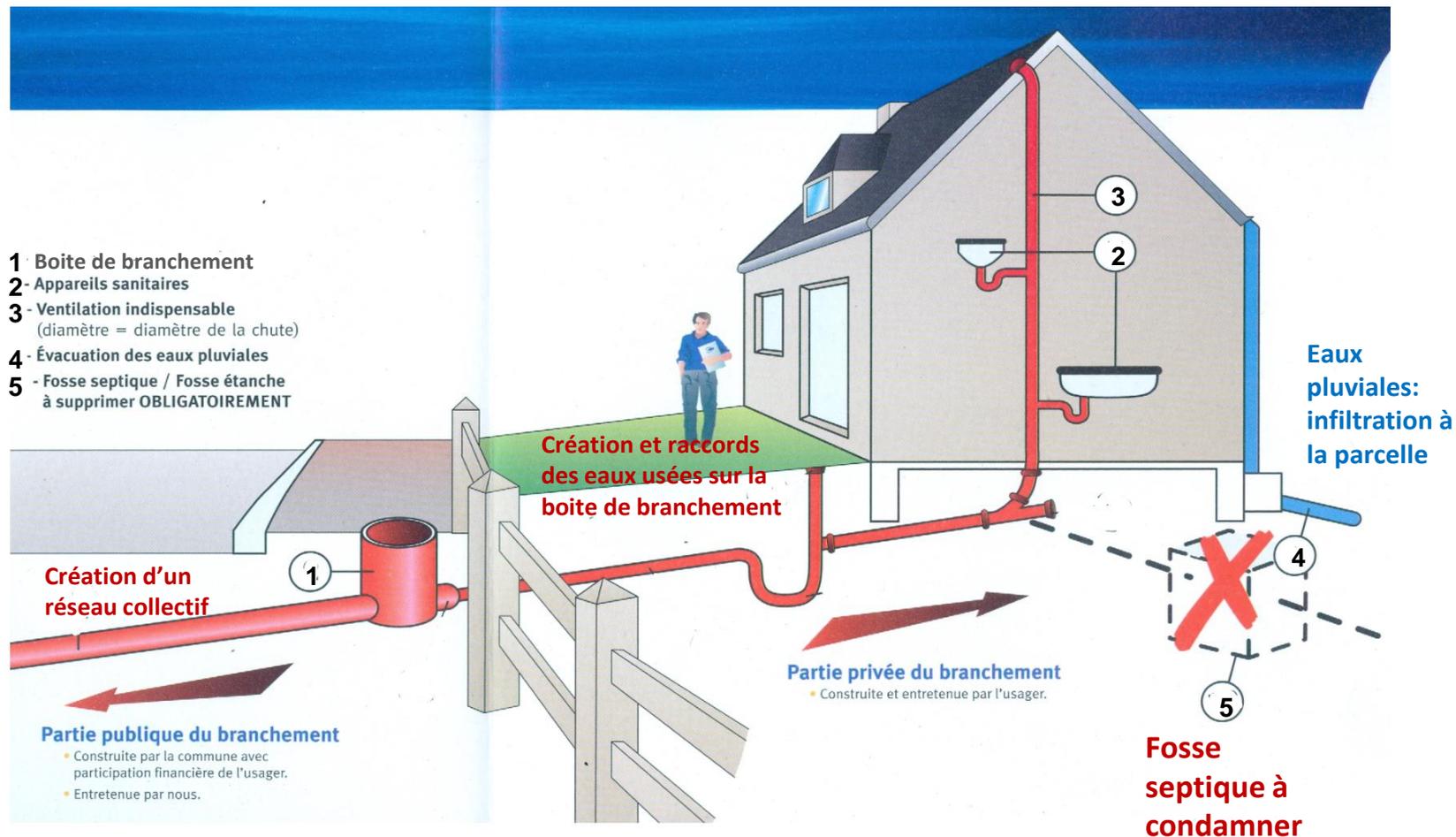
## Travaux terminés :

- Passage de la rue en assainissement collectif
- Projet visant la création d'un réseau d'assainissement strict :
  - Pose de 700 ml de réseau gravitaire sur la rue de Cordon à Meillant
  - Création de 21 branchements d'assainissement
- Raccordement sur la future station d'épuration intercommunale

=> Les travaux de raccordement en domaine privé restent à réaliser



# Les conséquences sur votre habitation



# Comment faire ?

## 2 possibilités :

1. Chaque particulier réalise les travaux chez lui de façon indépendante

❌ Aucune subvention possible avec l'Agence de l'Eau

2. Action groupée conduite par la CCBRC

✅ Subvention de l'Agence de l'Eau

## Conditions :

- ✓ 80 % des habitations concernées adhèrent à l'opération
- ✓ Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage (suivi des chantiers) entre le particulier et la collectivité
- + Mise en place d'un fond de péréquation



# Règlementation

## Obligation de raccordement :

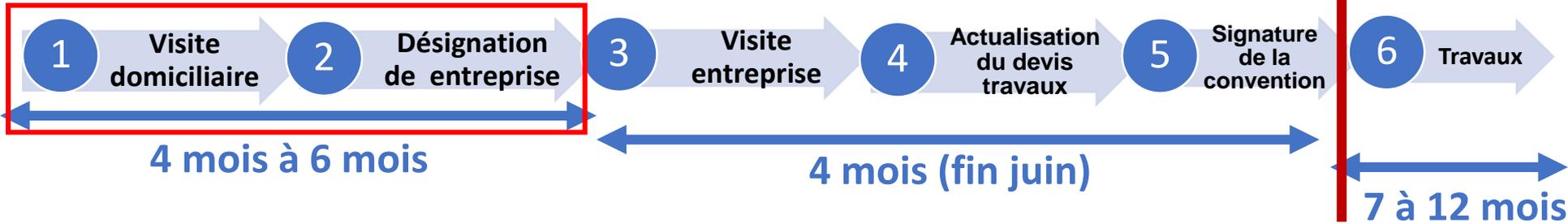
- 2 ans pour mettre en conformité son branchement à compter de la mise en service du nouveau réseau (Article L 1331-1 CSP)
- Contrôle de conformité réalisé pour s'assurer du bon raccordement

## Sanctions pour défaut de raccordement :

- Mise en demeure de réaliser les travaux sous un délai maximum de 2 ans à compter de la mise en service du nouveau réseau (règlement d'assainissement)
- Possibilité de majoration de la redevance assainissement de 100 % jusqu'à la réalisation des travaux



# Etapes clés



## Etape 1 : Visites domiciliaires ICAPE ✓

Visite domiciliaire (état existant / projet de raccordement)

Plan et devis estimatif

## Etape 2 : Désignation de l'entreprise ✓

Elaboration du dossier de consultation des entreprises  
(commande groupée)

Désignation de l'entreprise retenue par la CCRBC

→ « La Limousine » et son sous-traitant « Quali'TP »



# Etapes clés



## Etape 3 : Visite domiciliaire par l'entreprise « La Limousine » : 15 mars – 15 mai

Boitage courrier pour prise de rendez-vous (rdv possible en fin de réunion)

Vérification des projets de travaux et actualisation

Localisation des ouvrages et des contraintes liées pour la mise à jour du devis

Transmission des devis actualisés à ICAPE pour contrôle

## Etape 4 : Contrôle des devis et des plans par ICAPE : fin mars – fin mai

## Etape 5 : Convention de mandat d'exécution des travaux / retour : 15 mai - fin juin

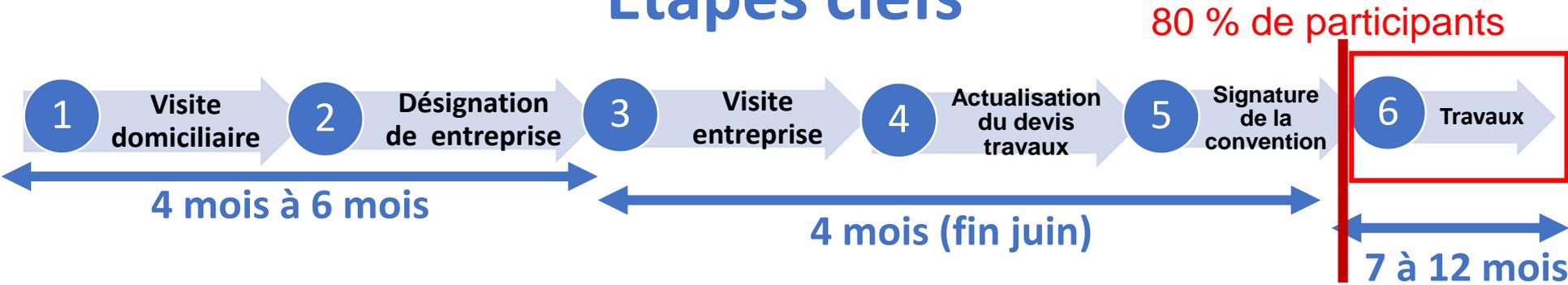
Transmission du **devis aux riverains** + projet de convention

Signature de la convention (sous 15 jours) avec accord du projet de raccordement et du devis

Constitution du dossier de subvention → **accord si 80 % de participants**



# Etapes clés



## Etape 6 : Travaux

Réunion de piquetage avec constat de huissier

Réalisation du planning

Réalisation des travaux de raccordement dans l'emprise parcellaire

Contrôle de la bonne exécution de travaux

Contrôle de conformité des travaux au colorant à l'avancement avec la CCBRC  
ICAPE et l'Entreprise - réception des travaux

Paiement des travaux par le particulier, déduction faite de la subvention à  
réception du titre du trésor public



# Détails de l'étape 3 : Visite de l'entreprise

**1. Prise de rendez-vous : 15 mars – 15 mai**

**2. Réalisation de la visite (Durée moyenne : 1h)**

- ✓ Test au colorant des EU/EP existant  
=> Localisation des points de rejet (EU-EP)
- ✓ Relevé des caractéristiques de la parcelle (pente, végétation, aménagement au sol)
- ✓ Détermination du projet de raccordement au nouveau réseau : proposition technique de l'entreprise
- ✓ Réalisation du plan projet et du devis



# Exemple de devis de travaux détaillé :



COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Travaux en domaine privé pour le raccordement à l'assainissement collectif et suppression du système d'assainissement non collectif

## Devis travaux détaillée

M & Mme XX  
16 RUE XX  
77 111 - SOIGNOLLES-EN-BRIE

N°	Libellé	Unité	Prix Unitaire (€ H.T.)	Quantité	Prix Total (€ H.T.)
<b>TRANCHE FERME</b>					
<b>0 Etudes</b>					
0.1	Etudes exécution	f	410,00 €	1	410,00 €
<b>Sous total 0 : Etudes</b>					<b>410,00 €</b>
<b>TRANCHE OPTIONNELLE</b>					
<b>1 Opérations préliminaires</b>					
1.1	Constat d'huissier avant démarrage des travaux	f	180,00 €	1	180,00 €
1.2	Installations de chantier	f	50,00 €	1	50,00 €
1.3	Sondage pour recherche de dispositif existant et piquetage des réseaux existants	f	100,00 €	1	100,00 €
<b>Sous total 1 : Opérations préliminaires</b>					<b>330,00 €</b>
<b>2 Terrassements, canalisations et regards</b>					
2.1	Canalisations				
2.1.1	Fourniture et pose de canalisation PVC type CR8 Ø110 mm en tranchée	ml	115,00 €	15	1 725,00 €
2.1.2	Fourniture et pose de canalisation PVC type CR8 Ø125 mm en tranchée	ml	130,00 €		0,00 €
2.1.3	Fourniture et pose de canalisation sous pression PEHD Ø63mm en tranchée	ml	75,00 €	1,5	112,50 €
2.1.4	Plus-value pour profondeur de tranchée > 1,50 m	ml	105,00 €		0,00 €
2.1.5	Plus-value pour terrassement par travail manuel	ml	260,00 €	2	520,00 €
2.1.6	Plus-value pour terrassement en terrain rocheux ou maçonnerie	ml	250,00 €		0,00 €
2.1.7	Fourniture et pose de canalisation PVC Ø110m sur mur ou plafond	ml	90,00 €		0,00 €
2.2	Passage particuliers				
2.2.1	Passage sous muret	u	100,00 €	1	100,00 €
2.2.2	Parcement de mur extérieur d'habitation	u	380,00 €	1	380,00 €
2.2.3	Passage sous haie	u	150,00 €		0,00 €
2.3	Regards				
2.3.1	Fourniture et pose de regard 40 x 40	u	390,00 €	2	780,00 €
2.3.2	Plus-value pour profondeur > 1,50 m	dm	150,00 €		0,00 €
2.3.3	Réfection de regard existant	u	180,00 €		0,00 €
2.3.4	Raccordement sur regard existant	u	10,00 €		0,00 €
2.4	Raccordement				
2.4.1	Raccordement du réseau privé au réseau en attente	u	250,00 €	1	250,00 €
<b>Sous total 2 : Terrassements, canalisations et regards</b>					<b>3 867,50 €</b>
<b>3 Ouvrages de pompage et refoulement</b>					
3.1	Fourniture et pose d'une mini pompe pour eaux usées type machine à laver, évier (excepté WC) y compris raccordement électrique	u	600,00 €		0,00 €
3.2	Fourniture et pose d'un poste de refoulement eaux usées y compris raccordement électrique	u	4 800,00 €	1	4 800,00 €
<b>Sous total 3 : Ouvrages de pompage et refoulement</b>					<b>4 800,00 €</b>
<b>4 Gestion des ouvrages existants</b>					
4.1	Vidange, désinfection et comblement à la terre				
4.1.1	d'un bac dégraisseur	f	100,00 €	1	100,00 €
4.1.2	d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3 m3 plus-value au prix 4.1.2. pour fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3 m3 par mètre cube supplémentaire	f	500,00 €	1	500,00 €
4.1.3		m³	190,00 €	0	0,00 €
4.2	Vidange et désinfection pour réutilisation				
4.2.1	d'une fosse septique ou toutes eaux d'une capacité inférieure ou égale à 3 m3 plus-value au prix 4.2.1 pour fosse septique ou toutes eaux d'une capacité supérieure à 3 m3 par mètre cube supplémentaire	f	390,00 €		0,00 €
4.2.2		m³	190,00 €		0,00 €
4.3	Obturation de canalisation existante	f	90,00 €		0,00 €
4.4	Déconnexion / reconnexion	f	100,00 €		0,00 €
4.5	Suppression d'un équipement (évier, robinet ...)	f	800,00 €	0	0,00 €
4.6	Déplacement machine à laver	f	550,00 €	0	0,00 €
4.7	Curage de réseau	ml	10,00 €	0	0,00 €
4.8	By-pass d'une fosse ou d'un bac dégraisseur	f	230,00 €	0	0,00 €
<b>Sous total 4 : Gestion des ouvrages existant</b>					<b>600,00 €</b>

PAGE 1/2



COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Travaux en domaine privé pour le raccordement à l'assainissement collectif et suppression du système d'assainissement non collectif

## Devis travaux détaillée

M & Mme XX  
16 RUE XX  
77 111 - SOIGNOLLES-EN-BRIE

N°	Libellé	Unité	Prix Unitaire (€ H.T.)	Quantité	Prix Total (€ H.T.)
<b>5 Démolition et réfection</b>					
5.1	Démolition et réfection à l'identique				
5.1.1	de surface en enrobés	m²	90,00 €		0,00 €
5.1.2	de surface en dalle béton / béton désactivé	m²	80,00 €	0	0,00 €
5.1.3	de surface en dallage / carrelage	m²	120,00 €		0,00 €
5.1.4	de surface en graviers	m²	25,00 €		0,00 €
5.1.5	de surface engazonnée	m²	9,00 €	8	72,00 €
5.2	Dépose et repose à l'identique				0,00 €
5.2.1	de dallage ou pavés non scellés	m²	220,00 €		0,00 €
<b>Sous total 5 : Démolition et réfection</b>					<b>72,00 €</b>
<b>6 Autocontrôle, essais, récolement</b>					
6.1	Dossier des ouvrages exécutés	f	130,00 €	1	130,00 €
<b>Sous total 6 : Autocontrôle, essais, récolement</b>					<b>130,00 €</b>
<b>Montant sous-total 0 en € H.T.</b>					<b>410,00 €</b>
<b>T.V.A. 20 %</b>					<b>82,00 €</b>
<b>Montant sous-total 0 en € T.T.C.</b>					<b>492,00 €</b>
<b>Montant sous-totaux 1 à 6 en € H.T.</b>					<b>9 799,50 €</b>
<b>T.V.A. 10 %</b>					<b>979,95 €</b>
<b>Montant sous-totaux 1 à 6 en € T.T.C.</b>					<b>10 779,45 €</b>
<b>Montant total en € H.T.</b>					<b>10 209,50 €</b>
<b>T.V.A.</b>					<b>1 061,95 €</b>
<b>Montant global en € T.T.C.</b>					<b>11 271,45 €</b>

Montant subvention attribuée

5 000,00 €

Montant restant à payer en € T.T.C.

6 271,45 €

Acompte 30% à la signature

1 881,44 €

Date et signature :

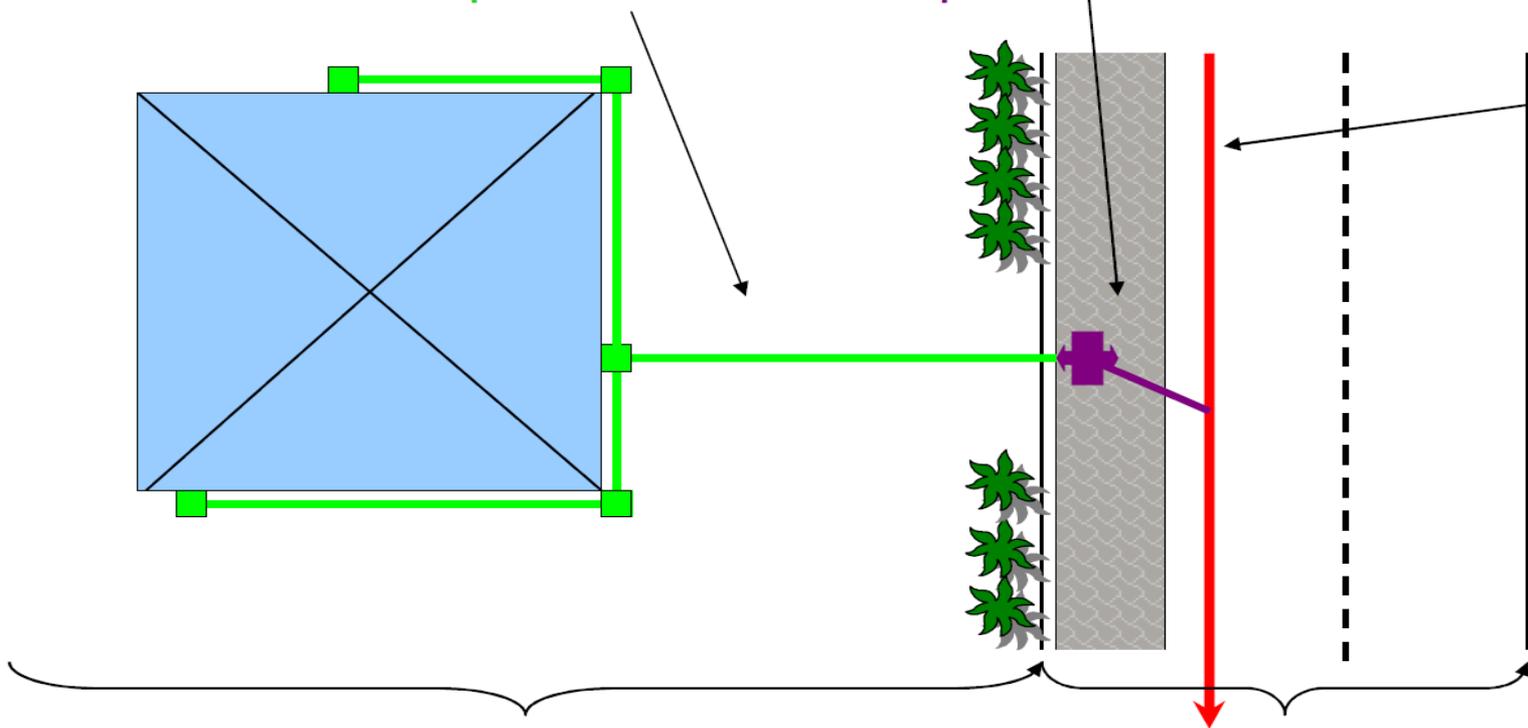
PAGE 2/2

# Modalité de financement des travaux

Branchement  
en domaine  
privé

Branchement  
en domaine  
public

Réseau  
gravitaire



**Domaine Privé**

Travaux réalisés par l'entreprise  
retenue par la CCBRC et financés par  
le particulier – subvention 5 000 €

**Domaine Public**

Financés par la CCBRC



# Modalités de financement des travaux

Cette opération groupée permet d'obtenir des subventions pour chaque habitation à condition que **80 % des habitants adhèrent à la convention**

Montant de la subvention via le 11<sup>ème</sup> Programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) avant le 31/12/2023

**Maison individuelle :**

- Forfait de 5 000 € / branchement

**Immeuble :**

- Forfait de 500 € / EH

*=> Vous ne payez que la somme RESTANTE soit :*

*Montant travaux – Montant subvention attribuée*

*Si vos travaux < 5 000 € => Différence va dans le FOND DE PEREQUATION pour les riverains avec des montants importants (clef de répartition)*

*Autres dispositifs de financement possibles spécifiques aux riverains*

*(démarche personnelle) : Agence d'Amélioration de l'Habitat, Caisses de retraite...*



# Contenu de la convention

## Définition des règles des parties réciproques :

### - Rappel des obligations

- Nécessité que le propriétaire fournisse toutes les informations concernant les travaux à réaliser qui conditionnent l'établissement du devis
- Critères d'éligibilités obligatoires (80% d'adhésion, signature de la convention, réalisation des travaux par l'entreprise désignée)

### - Détail de la réalisation des travaux par l'entreprise

### - Détail des modalités financières pour les travaux

- 30 % acompte à la signature de la convention (chèque)
- Solde à la fin des travaux (titre du Trésor Public), déduction faite des subventions,

### - Autres modalités financières

- Perception de la PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) par la CCBRC : 2.000€

	
---	---

CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'EXECUTION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SUPPRESSION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Nom et prénom (propriétaires)	
Adresse	
Lieu-dit	
Code Postal	77 111
Commune	Soignolles-en-Brie

J'accepte les modalités de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CCBRC la convention dûment complétée et signée, avant le 30/06/2023

Nom, Prénom et Date : \_\_\_\_\_ Signature pour accord : \_\_\_\_\_

Je refuse les termes de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention signée, avant le 30/06/2023, afin d'être complètement désengagé.

Nom, Prénom et Date : \_\_\_\_\_ Signature pour accord : \_\_\_\_\_



# Contenu de la convention

## - Garanties

- Décennale sur les ouvrages réalisés par l'entreprise (regard, canalisation)
- Annuelle sur les anomalies constatées : difficultés d'écoulement, affaissements...
- Bon fonctionnement de 2 ans pour les postes de refoulement

## - Point spécifique :

- Les copropriétaires qui possèdent un chemin en commun devront établir une convention de servitude de passage (chez le notaire) avant signature de la convention de mandat pour les travaux

	
---	---

**CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A L'EXECUTION DE TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE POUR LE RACCORDEMENT A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SUPPRESSION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Nom et prénom (propriétaires)	
Adresse	
Lieu-dit	
Code Postal	77 111
Commune	Soignolles-en-Brie

J'accepte les modalités de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CCBC la convention dûment complétée et signée, avant le 30/06/2023

Nom, Prénom et Date : \_\_\_\_\_ Signature pour accord : \_\_\_\_\_

Je refuse les termes de la présente convention, je signe ci-dessous, retourne à la CC2M la convention signée, avant le 30/06/2023, afin d'être complètement désengagé.

Nom, Prénom et Date : \_\_\_\_\_ Signature pour accord : \_\_\_\_\_



# Planning prévisionnel

- **Boitage courrier pour prise de rendez-vous** : à partir du 15 Mars
- **Enquêtes domiciliaires par l'entreprise** : 15 Mars - 15 Mai
- **Envoi des conventions aux administrés** : à l'avancement des enquêtes jusqu'à fin mai
- **Retour des conventions signées : au plus tard FIN JUIN 2023**  
(tout décalage entraînera une baisse de subvention possible)
- **Etablissement et envoi du dossier de subvention à l'AESN** : Juillet 2023
- **Retour attendu (accord financement)** : Septembre 2023
- **Début des travaux rue de Coubert** : Octobre 2023
- **Début des travaux rue de Cordon et Meillant** : Avril 2024  
(mise en service de la station d'épuration )

⇒ En cas de questions sur les conventions :

Contactez Mme GONTARCZYK au 01.60.26.51.28 ou 06.19.50.21.45 ou par mail [lgontarczyk@icafe.pro](mailto:lgontarczyk@icafe.pro)

Ou encore le service eau et assainissement de la Communauté de Communes : 01.60.66.64.00



**Merci de votre attention**

**Avez-vous des questions ?**

**Pensez à prendre rendez-vous  
avant de partir ce soir**

